



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 12 octobre 2020

ELECTIONS PARTIELLES AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS

Scrutins des 18 novembre et 1^{er} décembre 2020

DECLARATIONS DE CANDIDATURE

Dans le cadre du renouvellement partiel des juges du Tribunal de commerce de Blois, des élections sont organisées le 18 novembre 2020 et, en cas de second tour, le 1^{er} décembre, en vue d'élire cinq juges.

Les candidatures devront être déposées à la préfecture **au plus tard le jeudi 29 octobre 2020 à 18 heures.**

Les déclarations seront présentées par écrit et signées par les candidats. Elles peuvent être individuelles ou collectives et remises soit par les candidats eux-mêmes, soit par un mandataire muni d'une procuration écrite.

Chaque candidat doit accompagner sa déclaration de candidature de la copie d'un titre d'identité et d'une déclaration écrite sur l'honneur indiquant qu'il remplit les conditions d'éligibilité fixées par le code du commerce.

Les documents de candidature peuvent être téléchargés sur le site Internet des services de l'État en Loir-et-Cher <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> (Rubriques : Politiques publiques / Citoyenneté élections / Elections professionnelles).

Pour tout renseignement, contacter le bureau des élections et de la réglementation :

Tél : 02.54.81.56.20 ou 56.15.

Mail : pref-elections@loir-et-cher.gouv.fr

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41